

LES CRITERES DE BASE DU JUGEMENT :

Les recherches peuvent être différentes selon qu'il s'agit de passage de N, de Nouveaux Talents Régional ou National, d'expositions ou de pré sélection.

- Passages de Niveaux : un règlement existe, il est à respecter. Il va d'ailleurs un peu évoluer.....
- Concours NTR ou NTN : fonctionne comme un passage de niveau mais seule la réalisation d'un pré bonsaï est exigée. On sera déjà dans l'esthétique mais le travail effectué ne doit pas avoir mis en cause la survie de l'arbre.
- Expositions : à ce niveau il sera demandé au jury d'apprécier un résultat final esthétique, émotionnel et artistique, qualité du travail, créativité, beauté de l'arbre et de la présentation qui ne doit toutefois pas supplanter l'arbre. La présentation constitue un accompagnement, une mise en valeur qui en dit long sur la minutie, le souci esthétique. Le jury, désormais, désignera un groupe d'arbres remarquables sans hiérarchiser les mérites
- Pré sélections : non définitive, on constate, on estime, on conseille des modifications éventuelles. Epreuve qui se rapproche de l'expertise, c'est l'occasion d'analyser ce que l'on a sous les yeux. Opération qui se doit d'être didactique.
- Sélection : définitive, c'est un verdict. Epreuve qui constitue un jugement.
Pour le Congrès FFB annuel chaque région se verra retenir un quota de 5 Bonsaï. Le complément de l'exposition en fonction du nombre de places disponibles se fera à partir des meilleurs arbres retenus en pré sélection.

ORGANISATION D'UN JURY :

- Qui sollicite son intervention ?
 - la FFB pour son Congrès annuel,
 - la région pour une pré sélection, un passage de N, une épreuve NTR,
 - une manifestation, Maulévrier ou Royan par exemple.

- Qui décide de son intervention ? DR, FFB, Collège,

- Qui décide de sa composition ? Les représentants du Collège.

- La mise en œuvre du jury :
Une sollicitation précoce des intervenants est nécessaire.
 - Passage N1, N2 : 1N3 + 1N2 + éventuellement un juge local
 - Passage N3 : 5N3
 - Pré sélection Congrès : 1N3 + 1N2 + éventuel juge local
 - Sélection finale : 2N3
 - Expo Congrès : 5N3
 - Autres expositions : 1N3 + 1N2 + éventuel juge local.

- L'organisation de l'intervention : le N3 est le responsable du jury qui donne les consignes, les indications nécessaires, le mode opératoire, le résultat recherché. IL fait aussi le rappel de la déontologie régissant la discipline du jugement.

- Le jury doit œuvrer en toute sérénité, en dehors du public, et doit délibérer à huis clos.

- Le résultat de l'intervention : Le verdict est celui du Jury. Il est porté et soutenu par l'ensemble des juges.
Les commentaires sur les arbres sont à faire, pas sur les individus ni sur le fonctionnement du jury.

- Les résultats sont communiqués à l'organisateur pour exploitation.